



Après m'avoir ruiné, pourrait me dépouiller! via HUISSIER

Par **mathiaspr**, le **04/07/2011** à **11:23**

Vendredi 1er juillet 2011, j'ai eu la visite d'un huissier de justice à Strasbourg. Je précise que cette venue ne m'a jamais été annoncé, même pas sous forme d'avertissement ou de menace.

Cet huissier a été mandaté par la société, une agence de création de site Web et réalisation de film d'entreprise, qui a la, enfin LES particularités d'utiliser la méthode "**one shot**" (déjà) et qui se positionne sur le créneau porteur de la « communication éthique » (en plus).

Cette entreprise lilloise Xxxxxxx n'a pas supporté que je laisse en ligne, sur mon blog « Agences web surprenantes », un témoignage de client voulant résilier, et qui a fini par pouvoir résilier. Elle m'a assigné en référé, dont elle a été débouté, mais elle a fait appel. Ce témoignage était 100% authentique, d'autant que le client a aussi témoigné dans la presse : (21 janvier 2010, par Yann-Armel HUET).

Peu après ce débouté de première instance, elle m'a à nouveau envoyé une assignation en référé, lançant donc une deuxième procédure judiciaire. Comprenez bien : cette agence de COMMUNICATION web n'a pas déposé plainte contre moi (un blogueur), elle a préféré y aller en référé, par une assignation directe. Ici aussi, elle a été débouté, et même un peu condamnée, mais elle a fait appel.

Début avril, elle obtenu un partiel gain de cause devant la Cour d'Appel(
http://affaireeo.wordpress.com/?page_id=2387), dont 6000 euros à payer (par moi, au total sur les deux arrêts). Et donc ce vendredi, elle m'a envoyé un huissier. <http://twitpic.com/5jhlrs>

Que puis-je faire ? J'ai moins d'une semaine pour proposer quelque chose dans le cadre du recouvrement de cette créance, que je ne peux absolument pas payer, puisque cete société lilloise m'a ruiné par tout ces procès.